

ALH

Cinq points sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut siéger valablement.  
L'Administrateur Denis TSHILOMBO SHAMBUYI se fait représenter par le Président du Conseil, Monsieur De' Alonzo NGOIE LUBIKA, qui présente une procuration dûment signée par le concerné.

- 1. De' Alonzo NGOIE LUBIKA, Président ;
- 2. Pierre BUNDOKI NDONGALA, Directeur Général, Membre ;
- 3. Lazare DAKAHUDYNO WAKALE MINADA, Membre ;
- 4. Justin TULUME, Membre.

Sont présents à cette réunion, les Administrateurs dont les noms suivent :

Le Président appelle Monsieur Joël MALEMBE LUMANGU, son Assisant, pour assurer le Secrétariat du Conseil.  
NGOIE LUBIKA, son Président.  
L'an deux mille vingt-deux, le vingt-septième jour du mois de décembre, il s'est tenu au siège social du Fonds National d'Entretien Routier, « FONER » en sigle, à Kinshasa, la session extraordinaire de son Conseil d'Administration, sous la direction de Monsieur De' Alonzo

PROCES-VERBAL N° 33/2022  
REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

KINSHASA/GOMBE

Siège social : 10, avenue des Palmiers  
le Décret n°08/027 du 24 décembre 2008 tel que modifié et complété à ce jour  
Créé et régi par la Loi n° 08/006-A du 07 juillet 2008 et  
Etablissement public de droit congolais

**FONDS NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER**  
**« FONER »**

1. Accueil et Présentation de l'Administrateur Justin TULUME;
2. Examen des Procès-Verbaux des Réunions de Direction ;
3. Adoption du Règlement d'Ordre Intérieur ;
4. Modification et adoption de l'organigramme ;
5. Divers.

**Adoption de l'ordre du jour**

Après la lecture de l'ordre du jour par le Secrétaire, le Président du Conseil a présenté Monsieur Justin Tulume, le nouvel Administrateur nommé par le Président de la République, Chef de l'Etat au Conseil d'Administration du FONER.

Le Président a demandé par la suite que le point relatif au Règlement d'Ordre Intérieur soit reporté à la prochaine réunion, afin de permettre aux membres du Conseil de bien prendre connaissance des dernières modifications y apportées.

Réagissant au point en examen, Le Directeur Général a d'abord sollicité l'inscription à l'Ordre du jour de l'approbation du Règlement d'Ordre Intérieur des Réunions de Direction et a ensuite, demandé la reformulation du point concernant l'examen des PV des Réunions de Direction étant donné que, conformément à la loi, les PV de ces réunions sont transmis au Président du Conseil non pas pour examen mais plutôt pour information.

Ainsi, l'ordre du jour adopté se présente comme suit :

1. Lecture des procès-verbaux des Réunions de Directions
2. Adoption du Règlement d'ordre Intérieur du Comité de Direction ;
3. Adoption de l'Organigramme révisé du cabinet du PCA
4. Divers.

**I. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Lecture des procès-verbaux des Réunion de Direction.

Le Président du Conseil a demandé au Secrétaire de procéder à la lecture des 4 Procès-verbaux des Réunions de Direction, dont :

DLA

PV N°001/DG/22 du 31.10.2022, PV N°002/DG/2022 du 22.11.2022 ;  
PV N°003/DG/22 du 1.12.2022 et PV N°004/DG/2022 du 1.12.2022.  
Pendant la lecture, le Directeur Général a apporté des éclaircissements  
et/ou compléments d'information à chaque fois qu'il estimait nécessaire  
afin d'éclairer d'avantage les membres du Conseil sur les résolutions  
des Réunion de Direction.

**Résolution :**

A la suite des éclaircissements apportés par le DG, sur suggestion du  
PCA, le Conseil a résolu que le PFR 2023 soit élaboré conformément  
au manuel d'opérations de l'entretien routier et par conséquent adopté  
au Conseil d'Administration. C'est au conseil de le transmettre par la  
suite à l'autorité de tutelle pour approbation. A cet effet, une  
correspondance de la Direction Générale, signée conjointement avec le  
PCA, sur la base des prévisions d'allocation des ressources et des clés  
de leurs répartitions adoptées par le Conseil d'Administration sera  
adressée aux agences routières afin de leur demander d'envoyer leurs  
programmes annuels 2023 pour la préparation du PFR qui sera soumis  
au Conseil. En effet, les agences routières ne devraient pas envoyer  
directement le PFR au ministère étant donné qu'au terme de la loi, et  
du manuel d'entretien routier, il appartient au Conseil  
d'Administration, d'adopter le budget de fonctionnement et  
d'investissement du FONER présenté par la Direction Générale sur  
base des Programmes d'Entretien Routier et des prévisions de  
ressources.

**2. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur des Réunions de  
Direction**

A la demande du Président, le Secrétaire du Conseil a procédé, pour  
permettre aux administrateurs d'apporter leurs amendements, à la  
lecture article par article du Règlement d'Ordre Intérieur du Comité de  
Direction.

**Résolution :**

Le Règlement d'Ordre Intérieur des Réunions de Direction a été adopté  
par le Conseil d'Administration, après l'amendement formulé par  
l'Administrateur Lazare Dakahudyno. Cet amendement concerne la  
disposition chronologique des textes de référence dans le préambule.

### 3. Modification de l'organigramme

Le Président a rappelé la résolution prise à ce sujet lors de la 32<sup>e</sup> session de la réunion du Conseil. A cet effet, il a présenté le projet du Job description proposé par son assistant étant donné que le Directeur Administratif n'était pas disponible pour harmoniser le job description tel que décidé à la réunion précédente du Conseil.

### Résolution

Après échange, débat et plusieurs considérations, le Conseil a retenu au Cabinet du PCA 4 postes dont : un Assistant Principal et Juridique, Un Assistant Technique, Un Assistant Administratif et Financier et Un Secrétaire. Le Conseil a chargé l'Assistant du PCA de présenter à la prochaine réunion du Conseil les jobs descriptions détaillées de chaque poste afin de mieux ressortir la pertinence de ces postes au cabinet du PCA. A ces postes, il faudra ajouter un personnel d'appoint composé d'un Chauffeur, un Huissier et un Nettoyeur

### Divers

Les points relatifs aux divers ont essentiellement tourné autour des questions ci-après :

- La création d'une Direction de Formation et de Mise à niveau au sein du FONER ;
- La convocation de la prochaine session du Conseil d'Administration ;
- Le rapport de mission dans le Haut Katanga et les Contacts entrepris par le PCA ;
- La lettre du Ministre de Développement Rural portant requête en augmentation du quota réservé par le FONER à l'OVDA dans le Financement des travaux d'entretien et de réhabilitation des voies de desserte agricole.

### a) La création d'une Direction de Formation et de mise à niveau au sein de FONER

Le PCA a partagé avec le Conseil l'idée de la création d'une direction de formation et de mise à niveau en vue de s'assurer que les routes

ALF

nouvellement construites ne feront pas l'objet, de par l'excellente qualité d'exécution, d'entrepreneurs courants et périodiques trop rapprochés. Ce qui, permettra au FONER, par l'utilisation rationnelle de ses fonds d'étendre son action à travers la République. Il a précisé que cette Direction devra outiller le personnel du FONER et traiter avec les agences routières et autres opérateurs qui interagissent avec le FONER dans le cadre de sa raison sociale. Il a enfin renchérit que l'apprentissage et la vulgarisation de techniques innovantes ainsi que l'utilisation correcte et efficace de nouveaux produits dans l'exécution des travaux routiers seront l'une des priorités de la nouvelle Direction. Il a, après cette introduction, demandé au Secrétaire de procéder à la lecture de la note technique qu'il a rédigée à cet effet.

Réagissant à cette proposition, les administrateurs Justin Tulume et Lazare Dakahudyno ont tour à tour soutenu cette idée car elle permettra aux agents d'apprendre tout en assurant le caractère continu et permanent de la formation dans leur carrière. Cependant, ils ont soulevé la question de savoir si cela était compatible avec la vocation du FONER qui est la collecte et la gestion des fonds destinés au financement de l'entrepreneur routier.

Le DG, quant à lui, est resté hésitant à l'idée de dédier toute une direction pour la formation, il a plutôt proposé que cela puisse être envisagé en tant que service au niveau de la Direction administrative. En ce qui concerne l'utilisation de techniques innovantes, il a aussi soulevé le fait que le FONER ne gère pas la politique de l'entrepreneur routier, qui relève du Ministère mais que c'est dans l'intérêt du FONER d'appuyer de telles initiatives en finançant notamment les essais in situ dans le but de réduire le coût de l'entrepreneur et élargir sensiblement le réseau pris en entrepreneur.

Il a conclu en disant qu'il était favorable à l'établissement d'un plan de formation du personnel du FONER mais que cela devra passer avant tout par l'évaluation des agents afin d'identifier leurs points forts et faibles

### b) Rapport de mission dans le Haut Katanga et les Contacts entrepris par le PCA

Le PCA a informé les membres du Conseil qu'il avait effectué avec le DG une mission de prise de contact dans la Province du Haut Katanga

du 15 au 19 décembre. Il a demandé au Secrétaire du Conseil de procéder à la lecture du rapport de mission rédigé par son Assisant à cet effet.

Le PCA a aussi informé les membres du conseil de certains contacts et échanges qu'il a pu avoir concernant :

- 1) la possibilité pour le FONER de financer directement le Génie Militaire pour l'entretien de certains tronçons routiers ;
- 2) le relèvement de frais de fonctionnement de FONER de 5 % à 10 % de ses recettes ;
- 3) la modification de la mission du FONER afin de lui permettre de passer d'un Fonds d'entretien routier à un fonds Routier et ainsi prendre désormais légalement en charge le financement de la construction et de la réhabilitation des routes en lieu et place de continuer à le faire, bien que sur ordre de la tutelle, en violation de la loi.

**Résolution :**

Après échange sur la question, le Conseil a demandé au DG de mettre en place deux commissions pour réfléchir respectivement sur :

- Le passage du FONER d'un Fonds d'entretien à un fonds routier ;
- Le relèvement du budget de fonctionnement de 5 % à 10 % de recettes collectées.

Le Conseil a aussi demandé à l'Assistant du PCA d'approcher le Cabinet du DG pour élaborer un rapport de mission commun à soumettre à l'autorité de tutelle.

**c) La convocation de la prochaine session du Conseil d'Administration.**

Pour permettre à la Direction Générale de bien préparer le budget de fonctionnement et d'investissement du FONER pour l'année 2023, le Conseil a décidé de convoquer sa prochaine session après le 20 janvier.

Il a aussi décidé que ses sessions ordinaires porteront principalement sur le rapport d'activité de la Direction Générale pendant le trimestre et donc, cette dernière devra à cet effet, mettre à temps, à la disposition des membres du Conseil tous les dossiers y afférents.

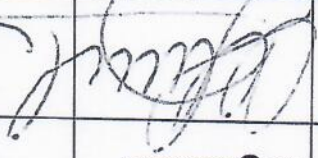
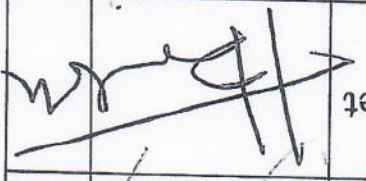
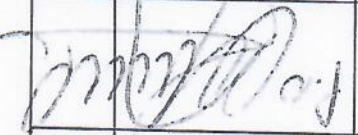
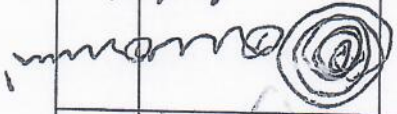
d) La lettre du ministre de développement Rural.

ALH

S'agissant de la lettre de la requête du Ministre de Développement Rural, le Directeur Général a informé le Conseil qu'elle est en traitement.

Commencé à 11h05, la réunion du Conseil a pris fin à 15h26.

**Les Membres du Conseil d'Administration**

Noms	Qualité	Signature
De'Alonzo NGOIE LUBIKA	Président	
Pierre BUNDOKI NDONGALA	Directeur Général et Membre	
Denis TSHILOMBO SHAMBUYI	Membre	
Lazare DAKAHUDYNO WAKALE MINADA	Membre	
Justin TULUME	Membre	